

Communiqué

Algues bleues : Le plan d'inaction du gouvernement Charest **Plan timide centré sur l'information et la sensibilisation**

Montréal, 4 juin 2007--La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* réagit face au plan d'action visant la protection des lacs et des cours d'eau du Québec annoncé par le Premier ministre du Québec, Jean Charest et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp.

Eau Secours! salue l'effort de sensibilisation et d'information mais dénonce l'inaction et la complaisance du gouvernement dans le dossier des algues bleues ou cyanobactéries. Le gouvernement démontre un effort de sensibilisation, mais les actions et interventions pour corriger la situation sont quasi inexistantes. Pour ce qui est de l'information qui sera donnée aux citoyens, c'est une bonne nouvelle. Cela permettra de mieux identifier et documenter l'état des cours d'eau affectés et ainsi de mieux protéger la santé de la population. Selon Martine Ouellet, vice-présidente d'*Eau Secours!* : « *L'argent promis pour les groupes de bassins versants et les conseils régionaux est une bonne nouvelle pour les lacs. Toutefois, le million annoncé n'est pas nouveau. Il était déjà disponible en 1993-1994 pour les groupes de lacs et la Direction de l'Aménagement des Lacs et Cours d'Eau qui ont été depuis définancés, avec les conséquences que l'on connaît.* »

Ce qui déçoit grandement la Coalition, c'est qu'aucune action n'est proposée pour corriger la situation. Le gouvernement se déresponsabilise en donnant le mandat aux groupes communautaires et aux municipalités de remédier au problème. Aucune nouvelle réglementation n'est prévue et le gouvernement de M. Charest n'offre pas plus d'expertise et de financement aux municipalités, qui bien souvent n'ont pas les moyens d'appliquer les mesures nécessaires. De plus, les municipalités ne sont pas automatiquement appuyées par le gouvernement dans leur volonté de mieux protéger leur cours d'eau comme ce fut le cas en 2006 avec la MRC de Nicolet-Yamaska. Pour mettre en place l'obligation de maintenir une bande riveraine de 10 mètres, celle-ci a été obligée de déposer un rapport de justification à la suite du refus du gouvernement, qui jugeait abusif et sans justification leur règlement.

Le gouvernement propose d'agir sur le reboisement des berges, mais seulement sur une base volontaire. Étant donné la gravité de la situation – rappelons que 270 lacs au Québec étaient pris avec un problème de cyanobactéries à l'automne 2006 - le volontariat ne sera pas suffisant. Dans ce plan de sensibilisation, il manque toute une série d'actions qui doivent être mises en place. En voici 3 exemples éloquentes:

- Le gouvernement n'annonce aucun resserrement de la réglementation ni aucun financement additionnel pour les inspections en ce qui a trait aux **fosses septiques**. Il faut savoir qu'une installation septique inadéquate ou en mauvais état contribue à accroître la quantité d'éléments fertilisants dans les plans d'eau, lesquels fertilisants nourrissent les cyanobactéries.
- Il n'y a également aucune mention sur une réglementation pour limiter les **bateaux à moteur** qui font remonter le phosphore à la surface en remuant les sédiments, ce qui contribue aussi à alimenter les algues bleues dans nos cours d'eau.
- Le grand oubli demeure le silence complet du gouvernement face à la problématique de l'**agriculture**, même quand on sait que dans certaines régions, le phosphore et l'azote proviennent principalement des pratiques agricoles. Il est essentiel d'intervenir dans ce secteur.
 1. Il faut **augmenter la largeur des bandes riveraines** à un minimum de 10 mètres et jusqu'à 30 mètres pour les cours d'eau protégés comme c'était le cas il y a 20 ans.
 2. Il faut aussi **remplacer l'approche ferme par ferme** pour le bilan de phosphore autorisé pour une exploitation agricole par une approche écosystémique qui prend en considération la situation globale du bassin versant concerné.

« Ce qui est d'autant plus désolant, c'est que si aucune action rigoureuse n'est prise pour diminuer l'apport des matières fertilisantes qui nourrissent les cyanobactérie, nous pouvons avoir l'assurance que le problème persistera et même s'aggravera par l'effet d'accumulation » de conclure Martine Ouellet, vice-présidente d'Eau Secours!.